

# FAITES UN ESSAI

## LES PÉRIODES MILITAIRES ET LES STAGES DANS L'ARMÉE DE TERRE

FAITES UN ESSAI



**POUR MOI  
POUR LES AUTRES  
SENGAGER.FR**

**10 000 POSTES A POURVOIR**





L'armée de Terre vous propose les périodes militaires et une palette de stages. Ces passages de courte durée dans l'armée de Terre, d'une durée de quelques jours à quelques mois, vous permettent de vous immerger dans un milieu atypique pour :

- soit vous forger une opinion sur l'institution et le métier militaire en tant que citoyen ;
- soit éprouver vos motivations et votre envie de rejoindre les rangs de l'armée de Terre si vous songez vous engager ou êtes déjà candidat.

Accessible à tout jeune de sans qualification à bac+5, dans l'active comme dans la réserve opérationnelle, mais très spécifique en soi, le métier de soldat présente des caractéristiques et des contraintes qu'il convient de découvrir et connaître.

«Faites un essai» dresse ici toutes les possibilités qui vous sont offertes pour découvrir l'armée de Terre, ses emplois, ses caractéristiques et ses enjeux. Bonne lecture !



# SOMMAIRE

<b>LES PÉRIODES MILITAIRES</b> .....	4
Les périodes militaires d'initiation .....	5
Les périodes militaires de perfectionnement .....	6
Les conditions d'admission .....	8
Les avantages d'une période militaire .....	8
Les points de contact .....	8
<b>LES STAGES DANS L'ARMÉE DE TERRE SONT FAITS POUR VOUS !</b> .....	9
Comment trouver un stage jusqu'à BAC+2 ? .....	9
Comment trouver un stage de BAC+3 à BAC+5 ? .....	10
Une offre très diversifiée .....	11
Le «partenariat grandes écoles» .....	13
<b>RENSEIGNEMENTS</b> .....	14



# LES PÉRIODES MILITAIRES

D'une durée limitée, les périodes militaires (PM) sont des «stages d'immersion» destinés à vous faire découvrir l'armée de Terre, par des activités physiques et à caractère militaire, en développant votre goût de l'effort et en vous initiant aux techniques et aux connaissances de base du militaire. Des informations générales, civiques et de Défense sont également dispensées pour vous renseigner sur les enjeux de la Défense nationale, sur le métier de soldat et de cadre de l'armée de Terre, ainsi que sur la réserve opérationnelle.

En vous donnant l'occasion de vivre une première expérience militaire exaltante et enrichissante au sein des régiments, le dispositif des PM participe au recrutement en vous permettant d'éprouver votre envie de rejoindre les rangs de l'armée de Terre.

De nombreuses périodes militaires sont proposées tout au long de l'année dans toute la France aux jeunes désireux d'un premier contact réel avec l'armée de Terre.

Il existe 2 types de périodes militaires :

## ■ les PM d'initiation :

- les PM «découvertes» ;

## ■ les PM de perfectionnement ;

- les PM «supérieures» ;

- les PM «spécialisées» ;

- les PM «parachutistes».



# Les périodes militaires d'initiation

## LES PERIODES MILITAIRES « DECOUVERTES »

D'une durée de 3 à 10 jours

Elles constituent la PM la plus fréquente, dont le programme est du ressort exclusif de l'unité organisatrice.

Elles permettent de vous faire découvrir un régiment et ses spécificités au travers d'un stage de mise en situation, comprenant des activités militaires et sportives.

Les PM «découvertes» vous offrent la possibilité de vivre une première expérience en milieu militaire et de recevoir une information sur les parcours professionnels proposés par l'armée de Terre et la Défense.

Une attestation de participation vous est délivrée à la fin de la PM «découverte».



FAITES UN ESSAI

## Les périodes militaires de perfectionnement

D'une durée de 10 à 30 jours, dont 5 à 20 jours d'instruction militaire.

### 1. LES PERIODES MILITAIRES « SUPERIEURES »

Prioritairement réservées aux candidats à l'engagement en qualité d'officier ou de sous-officier, d'une durée totale de 19 jours, elles sont articulées en 2 modules dispensés en continu ou en discontinu :

- . 1<sup>er</sup> module d'Instruction Militaire Élémentaire de 6 jours (IME) ;
- . 2<sup>ème</sup> module d'Instruction Militaire Approfondie de 13 jours (IMA).

La réussite au 1<sup>er</sup> module conditionne le passage en 2<sup>ème</sup> module.

La période militaire supérieure a pour objectif d'évaluer votre potentiel et votre aptitude au commandement pour un recrutement en qualité d'officier ou de sous-officier dans l'active ou la réserve.

Le programme de la période militaire supérieure comprend :

- une formation au comportement militaire :
  - acquisition des connaissances militaires générales : défense militaire, le corps de troupe, l'environnement juridique... ;
  - acquisition des savoir-faire pédagogiques : savoir instruire.
- des activités à caractère militaire et sportif :
  - armement et instruction sur le tir de combat ;
  - actes réflexes et élémentaires du combattant ;
  - défense nucléaire biologique et chimique ;
  - transmissions ;
  - génie (mines et explosifs) ;
  - topographie (carte, boussole) ;
  - PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Si vous avez satisfait à l'ensemble de la formation, le brevet de la période militaire supérieure vous sera remis, ainsi que le certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PCS1).





## 2. LES PERIODES MILITAIRES « SPÉCIALISÉES »

De 10 jours minimum, pouvant aller jusqu'à 30 jours, elles sont articulées en 2 modules dispensés en continu ou en discontinu :

. 1<sup>er</sup> module d'Instruction Militaire Élémentaire de 6 jours (IME) ou d'une PM «Découverte» de 4 jours minimum ;

. 2<sup>ème</sup> module d'Instruction Militaire Spécialisée de 6 jours.

La PM «spécialisée» a pour objectif de vous faire découvrir l'une des spécialités de l'armée de Terre et son parcours professionnel dans un domaine particulier (maintenance, transport ...).

Les différentes PM Spécialisées sont principalement :

- la PM Mouvement/Ravitaillement :
  - découverte du transport et de la logistique au sein de l'armée de Terre ;
- la PM Maintenance :
  - découverte de la réparation et de l'entretien des matériels terrestres.

Si vous avez satisfait à l'ensemble de la formation, le brevet de la période militaire spécialisée vous sera remis.

## 3. LES PERIODES MILITAIRES « PARACHUTISTES »

D'une durée de 12 jours, ces périodes militaires sont prioritairement réservées aux élèves des Classes Préparatoires aux Grandes écoles (CPGE) inscrits dans les lycées militaires ainsi qu'à certains recrutements des forces spéciales. Enfin, environ 50 places sont réservées aux CIRFA.

La population ciblée a vocation à être recrutée dans une unité aéroportée.

Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble du stage seront détenteurs du brevet prémilitaire de parachutiste.



## Les conditions d'admission

La nationalité française est requise pour toutes les périodes militaires. Vous devez par ailleurs :

- être âgé de 16 ans révolus et de moins de 30 ans (avec autorisation du tuteur légal pour les mineurs) ;
- être titulaire de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation de recensement ;
- être reconnu apte médicalement à suivre la période militaire.

## Les avantages d'une période militaire

Pour le recrutement en qualité d'officier et de sous-officier, la réalisation d'une période militaire «supérieure» est indispensable.

## Les points de contact

1. POUR LES PM «DÉCOUVERTE»
  - auprès du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de proximité pour les jeunes gens intéressés par un éventuel recrutement dans l'active ;
  - auprès de l'unité (régiment) pour les jeunes gens intéressés par un recrutement au sein de la réserve.
2. POUR LES PM DE PERFECTIONNEMENT : (supérieures ou spécialisées)
  - 1 seul point d'entrée : le CIRFA.



# LES STAGES DANS L'ARMÉE DE TERRE SONT FAITS POUR VOUS !

Depuis la suspension du service national, l'armée de Terre s'attache à entretenir et à développer le lien Armée-Nation et à sensibiliser les jeunes qui se préparent à entrer dans la vie active aux problématiques de Défense.

Partie intégrante du plan égalité des chances du ministère de la Défense, les stages sont à cet égard une occasion unique de vous faire connaître le professionnalisme et les valeurs qui animent les militaires, et, pourquoi pas, de vous aider à conforter un désir d'engagement encore mal assuré...

De l'élève en classe de 3<sup>ème</sup> à la

recherche d'un stage découverte, à l'étudiant de niveau Bac+5, chacun d'entre vous peut postuler à l'un des nombreux stages proposés par le ministère de la Défense.

Toutes les formations de l'armée de Terre sont habilitées à recevoir des stagiaires de tous niveaux sous convention.

Une banque de stages interarmées est mise à votre disposition sur Internet. Elle vous assure un accès à l'offre interarmées des stages de la Défense sur tout le territoire national.

## Comment trouver un stage jusqu'à bac+2 ?

Chaque année, le ministère de la Défense propose sur Internet des milliers de stages sur l'ensemble du territoire français ([www.stages.defense.gouv.fr](http://www.stages.defense.gouv.fr)).

Vous trouverez notamment des stages de niveau 3<sup>ème</sup> à Bac+2. Ce sont des stages non rémunérés (possibilité de gratification sous condition pour les stagiaires inscrits dans un cursus de l'enseigne-

ment supérieur), et formalisés par une convention de stage.

Enfin, les Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) peuvent être utilement consultés pour l'offre locale.

## Comment trouver un stage de bac+3 a bac+5 ?

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE CANDIDATURE AUX STAGES CAJ

La Commission Armées-Jeunesse (CAJ) est un organisme consultatif, placé auprès du ministre de la Défense et destiné à favoriser la connaissance mutuelle de la jeunesse et des forces armées.

Elle propose :

- des centaines de stages armées-jeunesse sous convention, gratifiés ou non, d'une durée de 1 à 6 mois. Si le stage est nécessaire à la validation d'un diplôme, l'université en pilote le contenu ;

- annuellement, environ 300 contrats armées-jeunesse de trois mois maximum rémunérés au SMIC (environ 1350 € bruts).

Ce sont des contrats de travail à durée déterminée répondant à un besoin de l'organisme. Ces périodes ne s'inscrivent pas dans le cadre des études universitaires obligatoires, mais visent à offrir une première expérience professionnelle.

Les stages de la Commission Armées-Jeunesse (CAJ) s'adressent à des jeunes gens et jeunes filles de bac+3 à bac+5, hors écoles de la Défense, âgés de moins de 27 ans et n'ayant pas déjà effectué un stage CAJ. Le site Internet de la Commission Armées-Jeunesse ([www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)) permet de télécharger deux documents : un «catalogue des stages» et un «dossier étudiant» comprenant le formulaire de candidature et le règlement.

Vous choisissez dans le catalogue des stages celui qui vous intéresse. Pour chaque stage, le nom d'un tuteur est indiqué, ainsi que ses coordonnées.

Vous renseignez alors le «formulaire de candidature» et l'envoyez au tuteur du stage convoité. Le tuteur se charge de la sélection et vous informe de la suite donnée à votre demande.

AUTRES SITES OU SONT REFERENCES LES STAGES CAJ :

[www.defense.gouv.fr/das](http://www.defense.gouv.fr/das)  
[www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)

# Une offre très diversifiée

On distingue principalement :

## 1. LES STAGES D'OBSERVATION

Vous êtes intégré dans une unité pour observer le fonctionnement de celle-ci. Deux types de stages répondent à cette définition :

- les stages «découvertes» ouverts aux élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de 11 à 15 ans ;
- les stages de recherche ouverts aux étudiants, généralement au-delà de bac+3 et de 20 ans.

## 2. LES STAGES DE MISE EN SITUATION

Deux types de stages répondent à cette définition :

- les stages d'application intégrés dans des cursus d'études (BEP, DUT, mastère pro...), destinés aux 15-27 ans en général. Ils testent et valident des connaissances déjà acquises mais ne nécessitent pas de formation complémentaire. Des stages «année-césure» peuvent également s'intégrer et s'intercaler dans la scolarité d'élèves de grandes écoles. Enfin, les stages de fin d'étude finalisent certaines formations (CAP, BEP, DEUST...);
- les stages de formation professionnelle. Ils diffèrent des précédents en ce qu'ils sont obligatoires et évalués, souvent par des établissements à vocation d'insertion professionnelle (lycées pro, CFA, IUT...). Ils peuvent prendre la forme de périodes de courte durée (Période de Formation en Entreprise et Période de Formation en Milieu Professionnel), de stages longue durée en alternance, d'apprentissage ou de stages d'insertion et contrats de professionnalisation.



## Le «partenariat grandes écoles»

Un stage d'une durée de 6 mois environ est proposé aux élèves de certaines grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ayant signé une convention avec l'armée de Terre.

Le stage se décompose en 3 temps :

- formation de 6 semaines aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (les étudiants seront alors nommés aspirants) ;
- formation de 4 semaines en écoles d'application (artillerie, infanterie, cavalerie ou génie) ;
- immersion de 3 mois environ en régiment (unité opérationnelle de l'armée de Terre). Les étudiants pourront occuper des fonctions de chef de section en doublure à l'instruction, en mission intérieure (Vigipirate), ou en unité de combat à l'entraînement ; il sera également possible de suivre des formations spécifiques selon la spécialité des régiments (qualifications montagne, parachutiste ou autres).

Lors de la dernière semaine du stage (fin juillet), les stagiaires se voient remettre le galon de sous-lieutenant lors du Triomphe des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Ce stage valide un semestre dans le cadre du processus de Bologne. Il est ouvert aux titulaires d'un master 1 ou 2.

Les conditions de candidature :

- être jeune diplômé de master 2 ou titulaire d'un master 1 ;
- faire partie d'une des écoles sélectionnées par la DRHAT/SDR ;
- être de nationalité française ;
- être en règle avec les obligations du code du service national ;
- être apte médicalement.

# RENSEIGNEMENTS



FAITES UN ESSAI

Direction artistique :

*DRHAT/SDR/Bureau Marketing & Communication de recrutement/Robert Garcia*

Conception graphique :

*DRHAT/SDR/Bureau Marketing & Communication de recrutement/Agnès Chipaux*

Crédits photos : SIRPA TERRE

*G.Guesquière © armée de Terre*

*A.Dumoutier © armée de Terre*

*JB.Tabonne © armée de Terre*

Crédits photos : DRHAT/SDR/BMCR

*Adjudant S. Roulet*



# LE CODE DU SOLDAT

**1- AU SERVICE DE LA FRANCE**, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.

**2- IL ACCOMPLIT SA MISSION**, avec la volonté de gagner et de vaincre et si nécessaire au péril de sa vie.

**3- MAÎTRE DE SA FORCE**, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations.

**4- IL OBÉIT AUX ORDRES**, dans le respect des lois et des conventions internationales.

**5- IL FAIT PREUVE D'INITIATIVE** et s'adapte en toutes circonstances.

**6- SOLDAT PROFESSIONNEL**, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques et développe sa compétence et sa force morale.

**7- Membre d'une équipe solidaire et fraternelle, IL AGIT AVEC HONNEUR, FRANCHISE ET LOYAUTÉ.**

**8- Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, IL OEUVRE POUR LA COHÉSION ET LE DYNAMISME DE SON UNITÉ.**

**9- IL EST OUVERT SUR LE MONDE ET LA SOCIÉTÉ**, et en respecte les différences.

**10- Il s'exprime avec réserve pour NE PAS PORTER ATTEINTE À LA NEUTRALITÉ DES ARMÉES** en matière philosophique, politique et religieuse.

**11- FIER DE SON ENGAGEMENT**, il est toujours partout un ambassadeur de son régiment, de l'armée de Terre et de la France.

